

LETTRE D'ENTENTE 2010-2015 – NUMÉRO 15

ENTRE D'UNE PART :

LA FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE CÉGEP (FEC-CSQ)

ET

D'AUTRE PART,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

**CONCERNANT L'ANNEXE IV-2 « AUTORISATION PROVISOIRE DE PROGRAMME » POUR
LE PROGRAMME ARCHIVES MÉDICALES AU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES**

ATTENDU l'autorisation provisoire pour le programme Archives médicales (411.A0) autorisée pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) au Cégep de la Gaspésie et des Îles;

ATTENDU le point 03 de l'Annexe IV-2 Autorisation provisoire de programme

03. Une autorisation provisoire de programme vise un maximum de trois (3) cohortes et ne peut excéder cinq (5) ans.

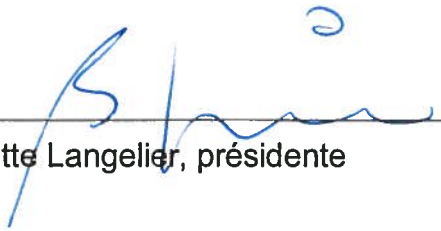
Aux fins de l'autorisation provisoire du programme Archives médicales (411.A0) au Cégep de la Gaspésie et des Îles pour l'année d'engagement 2015-2016, les parties nationales conviennent de remplacer le texte du point 03 par le texte suivant :

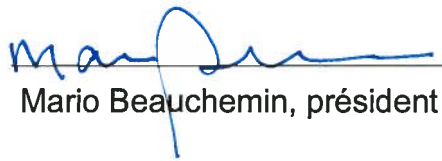
03. Une autorisation provisoire de programme vise un maximum de quatre (4) cohortes et ne peut excéder six (6) ans.


EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à Montréal, ce 16^e jour
du mois de avril 2015.

**POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)**

**POUR LA FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES
ET ENSEIGNANTS DE CÉGEP (FEC-CSQ)**


Brigitte Langelier, présidente


Mario Beauchemin, président


Richard Bernier, vice-président